



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Convention de prestations 2026

Office fédéral du sport OFSPO

Office fédéral du sport OFSPO

Sandra Felix
Directrice

Berne, le 28 novembre 2025

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et
des sports DDPS

Martin Pfister, conseiller fédéral
Chef du département

Berne, le 28 novembre 2025

Destinataires:
- Chef du DDPS
- Direction de l'OFSPO
- Secrétariat général du DDPS
- Chef Ressources du DDPS

Annexes:

A Projets et objectifs

0

Axes stratégiques de l'OFSPO 2026-2028

La Suisse garantit à son sport un environnement conforme à l'éthique. L'encouragement du sport et de l'activité physique se doit de prendre en compte les besoins de la société. Pour ce faire, les bases légales le régissant sont régulièrement adaptées aux évolutions sociétales, actuellement jusqu'à l'horizon 2040. L'OFSPO intègre par ailleurs la transformation du monde du travail, exploite de manière ciblée les possibilités qu'offrent les technologies numériques et prépare au mieux le changement de génération au sein de son personnel dans les années à venir.

L'OFSPO a défini les axes stratégiques suivants pour l'accomplissement de son mandat d'encouragement:

Axe stratégique	Résultat visé en 2028
1. L'OFSPO élabore une stratégie d'encouragement du sport et de l'activité physique pour la période allant jusqu'en 2040. Cette stratégie est mise en œuvre dans le cadre de plans d'action pluriannuels.	<ul style="list-style-type: none">- Les plans d'action et leurs mesures d'encouragement du sport (p. ex. formation, grandes manifestations sportives, infrastructures et aménagement du territoire propice au sport et à l'activité physique) sont mis en œuvre conformément à la planification.
2. Les manifestations sportives internationales sont utilisées pour initier des évolutions dans l'encouragement du sport et dans d'autres domaines importants pour la société.	<ul style="list-style-type: none">- Le soutien aux manifestations sportives internationales est conçu de manière à promouvoir les évolutions souhaitées dans le sport et la société.- Les cantons et communes hôtes soutiennent cette démarche.- Les conditions de réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 en Suisse sont clarifiées.
3. L'OFSPO agit pour préserver et développer les espaces propices au sport et à l'activité physique ainsi que les infrastructures sportives spécifiques.	<ul style="list-style-type: none">- Les espaces propices au sport et à l'activité physique s'inscrivent dans une politique d'aménagement du territoire cohérente.- Les cantons et les communes adhèrent également à ce principe.- La construction et la modernisation des infrastructures sportives d'importance nationale bénéficient d'un soutien de la Confédération.
4. Le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes sont encouragés à pratiquer des activités physiques et sportives. Jeunesse+Sport contribue à un développement sain et global des enfants et des jeunes.	<ul style="list-style-type: none">- La valeur sociale de l'encouragement du sport et de l'activité physique chez les enfants et les jeunes est reconnue. Cela transparaît dans la demande et dans le soutien que lui accordent les différentes parties prenantes.- Le programme Jeunesse+Sport est développé de manière à répondre aux besoins du futur.

1	Projets inscrits au budget 2026
----------	--

N°	Projets	Jalon à atteindre en 2026
1.1	Stratégie d'encouragement du sport et de l'activité physique 2040	Le rapport sur l'encouragement du sport et de l'activité par la Confédération est adopté par le Conseil fédéral. Un premier plan d'action fondé sur ce rapport est en cours d'élaboration.

2	Affaires du CF relevant de l'OFSPO 2026 (publication des objectifs du CF 2026)
----------	---

N°	Affaire du CF	Jalon à atteindre en 2026
2.1	Arrêté de principe et de planification relatif aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038	L'arrêté est prêt.

3	Autres objectifs pour l'OFSPO 2026 (internes au DDPS)
----------	--

N°	Objectif partiel / mesures	Jalon à atteindre en 2026
3.1	Développement de l'OFSPO	Les axes stratégiques de l'OFSPO pour les prochaines années sont fixés en lien étroit avec le projet «Encouragement du sport et de l'activité physique 2040». Le processus visant à assurer la stabilité financière dans le domaine des charges propres est défini et les premières mesures sont lancées.
3.2	Jeunesse+Sport	Les développements possibles et leur financement dans les prochaines années sont clarifiés.
3.3	Grandes manifestations sportives	Les bases permettant au Conseil fédéral de prendre des décisions concernant le soutien aux grandes manifestations sportives pour les années 2027 à 2029 et les événements multisports sont élaborées.
3.4	Développement des infrastructures des centres de sport nationaux	Les travaux relatifs au centre de natation du CST menés avec l'OFCL progressent de manière à garantir sa mise en service en 2027. Le financement du bâtiment d'hébergement et de formation sur le site de Macolin est assuré et le message sur les immeubles peut être élaboré par l'OFCL. Les priorités en termes d'infrastructures sont définies jusqu'en 2035.

Objectifs transversaux 2026 pour toutes les unités administratives du DDPS

4.1 Sécurité, pilotage et gestion de portefeuille

N°	Objectif partiel / mesures	Référence / valeur cible 2026
4.1.1	Sécurité	<p>Gestion de la sécurité: les objectifs partiels par office/groupement ci-après sont atteints d'ici fin 2026.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la gouvernance de sécurité, conformément aux directives sur la sécurité au DDPS (DirSéc) et à la gouvernance de sécurité du DDPS • Saisie exhaustive des objets à protéger dans l'inventaire (asset management) avant la mi-2026, conformément au ch. 20 des directives sur la sécurité au DDPS • Tenue et mise à jour de l'inventaire des objets à protéger, au moins dans les catégories suivantes: <ul style="list-style-type: none"> a. informations (art. 7, al. 2, let. a, OSI) b. moyens informatiques (art. 7, al. 2, let. b, OSI) c. objets (bâtiments, équipements et infrastructure) d. personnes ayant une fonction en lien avec la sécurité <p>La conformité du système de management de la sécurité de l'information (SMSI) à la norme SN ISO/IEC 27001 est garantie. Les objectifs atteints sont communiqués aux responsables de la sécurité du DDPS (SG-DDPS).</p>
4.1.2	Gestion de portefeuille	<p>La gouvernance de la gestion de portefeuille du DDPS est mise en œuvre.</p> <p>Les portefeuilles des UA sont complets et gérés conformément aux directives de pilotage du SG-DDPS.</p>

4.2 Personnel, finances, gestion des risques, de la continuité des activités et des crises

N°	Objectif partiel / mesures	Référence / valeur cible 2026
4.2.1	Personnel	Les mesures visant l'augmentation de la part de femmes sont poursuivies et surveillées. L'évolution est présentée chaque année.
4.2.2	Programme d'allègement budgétaire (PAB) 2027 du DDPS	Les conditions nécessaires à l'instauration des mesures (p. ex. adaptation des bases légales) sont créées. Les mesures prescrites sont mises en œuvre. L'état de la réalisation fait l'objet de rapports réguliers à l'intention des Ressources DDPS.
4.2.3	Gestion des risques, de la continuité des activités et des crises	<p>Gestion des risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> Conduite d'un dialogue structuré sur la question des risques par l'organe de direction supérieur de chaque UA, en présence du coach compétent et ce, au moins deux fois par an. Présentation annuelle des risques identifiés et de leur évolution au chef du département, dans le cadre de la séance de direction des offices. <p>Gestion de la continuité des activités (business continuity management, BCM):</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour annuelle de l'analyse d'impact (business impact analysis, BIA), de la stratégie BCM et des plans BC, conformément aux directives BCM de la Confédération. Validation par l'organe supérieur de l'UA et présentation au chef du DDPS dans le cadre de la séance de direction des offices. Test d'au moins un scénario BCM par année. <p>Gestion des crises:</p> <p>La gestion des crises est contrôlée et adaptée en cas de besoin à l'ordonnance sur l'organisation de crise de l'administration fédérale (OCAF).</p>
4.2.4	Culture et valeurs du DDPS	Deux mesures sont mises en œuvre dans le domaine de la culture et des valeurs du DDPS*. Elles contribuent, de manière concrète, à ce que le personnel perçoive le DDPS comme un employeur moderne et attrayant. *ouverture, respect, confiance, courage, vision à long terme

4.3 Communication

N°	Objectif partiel / mesures	Référence / valeur cible 2026
4.3.1	Communication	<ul style="list-style-type: none"> Les UA disposent de leurs propres concepts de communication (basés sur la stratégie de communication du DDPS) et les appliquent. Les UA axent leur communication sur les activités principales et mettent en avant les points forts et les atouts du DDPS. Elles tiennent le domaine Communication DDPS informé de leurs projets en temps utile. Les UA mettent en œuvre leurs projets de communication de façon autonome. Lorsque la communication est placée sous la houlette du domaine Communication DDPS, les UA lui apportent leur aide.

B Groupes de prestations (GP)

GP 1: Encouragement du sport

ZIELE	R 2024	VA 2025	VA 2026	FP 2027	FP 2028	FP 2029
Aus- und Weiterbildung: Das BASPO sorgt für ein breit nachgefragtes sowie qualitativ gutes und praxisorientiertes Aus- und Weiterbildungsangebot.						
- Studierende in BSc- und MSc-Lehrgängen der ESHM (Anzahl, min.)	190	150	150	150	150	150
- Studierende in CAS, DAS, MAS und Trainerbildung (Anzahl, min.)	178	130	130	130	130	130
- Aktive J+S-Kader (Anzahl, Tsd., min.)	111	107	115	117	119	121
Forschung und Entwicklung: Die Forschungs- und Entwicklungstätigkeiten des BASPO sind anwendungsorientiert, qualitativ hochstehend und bedürfnisgerecht.						
- Wissenschaftliche Publikationen (Anzahl, min.)	25	25	25	25	25	25
Kurse und Lager im Kinder- und Jugendsport: Das BASPO sorgt dafür, dass möglichst viele Kinder und Jugendliche nach Massgabe der Qualitätsstandards von J+S aktiv Sport treiben.						
- Teilnehmende Kinder und Jugendliche in J+S (Anzahl, Tsd., min.)	682	680	708	722	736	750
- Anteil teiln. Kinder und Jugendliche in J+S der Zielgruppe (%), min.)	47,2	47,4	48,9	49,3	49,8	50,3
Kundenzufriedenheit und Wirtschaftlichkeit: Bildung und Dienstleistung des BASPO werden als qualitativ gut sowie kunden- und bedürfnisorientiert wahrgenommen und wirtschaftlich erbracht.						
- Kundenzufriedenheit (Skala 1-10)	8,1	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Kostendeckungsgrad (%), min.)	18,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
KONTEXTINFORMATIONEN	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Durchschnittskosten pro Studierende/r in BSc- und MSc-Lehrgängen (CHF, Tsd.)	34	35	29	29	32	29
Anteil weibliche Studierende in den Lehrgängen der ESHM (%)	-	-	29,0	31,0	33,0	36,0
Anwendungsorientierte F+E-Projekte (Anzahl)	34	36	40	36	33	40
Teilnahmen Experten- und Leiterbildung J+S (Anzahl, Tsd.)	79	45	62	67	72	76
Teilnehmerstunden in J+S-Kursen (Anzahl, Mio.)	-	-	-	-	38,5	44,4
Lagertage (Anzahl, Mio.)	-	-	-	-	1,5	1,9
Anteil weibliche Teilnehmende in J+S-Kursen / -Lagern (%)	41,9	42,1	41,2	42,1	42,9	43,4

GP 2: Centres de sport nationaux

ZIELE	R 2024	VA 2025	VA 2026	FP 2027	FP 2028	FP 2029
Nationales Sportzentrum Magglingen (NSM): Die Anlagen werden kunden- und bedürfnisorientiert sowie effizient betrieben und erreichen eine hohe Auslastung						
- Zufriedenheit der Gäste (Skala 1-10)	9,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Zimmerbelegung, Auslastung (%), min.)	60,0	57,0	57,0	57,0	57,0	57,0
- Kostendeckungsgrad (%), min.)	30	26	26	26	26	26
Nationales Jugendsportzentrum Tenero (CST): Das CST wird kunden- und bedürfnisorientiert sowie effizient betrieben und erreicht eine hohe Auslastung						
- Zufriedenheit der Gäste (Skala 1-10)	9,4	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Zimmerbelegung Unterkunftsgebäude, Auslastung (%), min.)	66,3	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
- Zeitplatzbelegung, Auslastung (%), min.)	67,7	65,0	60,0	60,0	60,0	60,0
- Kostendeckungsgrad (%), min.)	28	29	20	20	20	20
KONTEXTINFORMATIONEN						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Anlagenbenutzung NSM (Personcentage)	342 996	162 554	162 780	291 051	321 017	326 708
Anlagenbenutzung CST (Personcentage)	432 820	189 510	269 613	406 582	422 432	439 394

C Reporting et controlling

Délai / date de clôture:

- **31.03: partie A (base pour l'évaluation intermédiaire des projets et objectifs)**
- **30.09: partie A (base pour l'évaluation finale des projets et des objectifs)**
- **31.12: partie B (base pour l'évaluation annuelle des objectifs et valeurs de référence par GP)**

D Modification de la CP

Les éventuels compléments/changements apportés à la CP seront insérés, datés et justifiés ci-dessous. Ils doivent avoir été approuvés par les deux signataires de la CP.